

Après le 18 novembre.

Lettre à mes compatriotes

Lettre N° 13

Chers Valdôtains,

Seuls les historiens jugeront correctement la période référendaire commencée en 2003 et terminée en ce deuxième semestre de l'année 2007, car il faudra du temps pour comprendre un phénomène comme celui que nous venons de vivre.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que nous n'avons pas trouvé depuis la création de notre autonomie une période aussi peu imprégnée de démocratie que celle-ci. C'est préoccupant.

En effet, l'affaire remonte à l'année 2003.

Le 2 juin de cette année-là, le Conseil régional (la majorité actuelle pour l'essentiel) a voté la loi régionale numéro 19 créant le référendum appelé « propositivo ». C'était une innovation non inscrite dans les professions de foi des candidats qui quelques mois plus tôt avaient sollicité la confiance des électeurs ; une nouveauté ne figurant nulle part dans les programmes électoraux et une idée jamais développée dans les comices de la campagne électorale.

L'électeur de 2002 n'a pas été avisé d'une semblable nouveauté avant de déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Or, si l'élu peut prendre de nombreuses initiatives autorisées par le vote de ses électeurs, certaines d'entre elles méritent une attention toute particulière notamment celles qui s'ajoutent aux textes existants et ouvrent l'arsenal des institutions régionales. C'était le cas pour le référendum « propositivo ».

Les Conseillers régionaux avaient certes le droit d'étudier et de mettre en forme une telle loi en commission, mais lorsqu'elle est apparue fin prête, elle devait suivre un autre chemin que l'adoption par le Conseil régional. **Le Président du Conseil régional aurait dû y veiller**, car il s'agissait d'une innovation non annoncée aux électeurs (aux mandants).

Tous les Conseillers régionaux, tous les Assesseurs, les deux Présidents, celui de l'Assemblée régionale et celui du Gouvernement, membres de l'Union Valdôtaine auraient dû demander en 2003 que ce nouveau texte touchant aux institutions régionales soit soumis à la ratification des électeurs en vertu des Statuts de leur mouvement qui déclarent dans leur article premier : « *L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du fédéralisme global à comme finalité...* ».

Le principe du fédéralisme global est-il une obligation que doivent s'imposer les membres de ce Mouvement ou est-il une simple photo souvenir posée sur un meuble du pavillon de la rue des Maquisards ? Faudrait le savoir une bonne fois pour toutes !

C'est à ce niveau que commence la confusion qui s'est close le 18 novembre dernier, car appeler les Valdôtains à accepter ou à refuser le texte mis au point par les Conseillers régionaux, aurait obligé le Conseil régional de 2003 à peaufiner son texte et éviter ainsi les erreurs et insuffisances déplorées bien plus tard par le Président de la Junte.

Au lieu de se présenter sur les journaux de l'époque comme étant la première région d'Italie à voter un texte semblable, il eut été préférable de lancer un référendum de ratification ! Cette consultation aurait certainement éclairé les citoyens sur cette nouvelle possibilité d'écrire des lois régionales et leur aurait évité l'embarras et la confusion constatés le 18 novembre 2007.

Dès lors que cette loi a été votée dans les conditions citées ci-dessus, il fallait s'attendre à ce que des citoyens plus ou moins bien intentionnés entreprennent une manœuvre de mise à l'épreuve du système adopté. Comment ont-ils fait ? Simplement, ils ont retenu deux questions qui pouvaient faire avancer la démocratie valdôtaine, l'unique vote préférentiel et une meilleure représentation des femmes sur les listes électorales, et ils ont ajouté à ce premier paquet deux autres questions chamboulant complètement la loi électorale actuelle.

Et nous avons connu les résultats du 18 novembre.

Or donc, le premier dossier qu'examineront les historiens sera vraisemblablement celui des Statuts de l'Union valdôtaine, fédéralisme ou pas ? Car c'est là que commence la grande confusion qui s'est terminée le 18 novembre par le rejet des référendums.

Le deuxième sera celui de la non-consultation des citoyens sur cette loi.

Le troisième étant la remise en cause du référendum « propositivo » par ceux-là même qui l'ont voté sans tenir compte du fédéralisme global qui aurait très bien pu s'appliquer à cette occasion.

Pour le 18 novembre, les rôles ont été inversés, les élus mandatés ont exigé de leurs électeurs, les mandants, qu'ils suivent leur mot d'ordre ; ils ont demandé – et de quelle manière - à leurs mandants de ne pas s'exprimer sur des questions concernant leur sort de citoyens ; ils ont osé demander aux femmes électrices, leurs mandantes, de ne pas voter en faveur d'un texte leur accordant une représentation bien plus importante que l'actuelle sur les listes électorales. Entendre durant cette bataille référendaire, le président de notre région affirmer que « *l'abstention est négative alors que la non participation est positive,* » est renversant. Voilà une thèse à présenter aux étudiants en philosophie. Encore et toujours cette manie d'avancer à cloche pied.

Bref, comme les révoltes bien connues des poupées, des robots et autres évènements qui peuplent les nuits des petits et des grands, les mandatés se sont révoltés contre leurs mandants et cette fois ce n'est pas un rêve, mais une incroyable réalité.

Au bout du compte, le mot d'ordre de non participation lancé par ceux là même qui ont voté le principe du référendum « propositivo » a stoppé la marche référendaire. Un résultat obtenu avec l'incontournable appui des nombreuses abstentions traditionnelles : maladies, deuils, travail, déplacements, accidents (une moyenne de 20% environ). Un

pourcentage de non participation plus lié à l'incompréhension et aux cafouillages que pour s'opposer aux questions posées.

Bref, il faut une audace folle et un mépris énorme pour oser se proclamer vainqueur après une semblable appropriation.

Les élus (mandatés) ont outrepassé leur mission en sabotant purement et simplement l'expression des Valdôtains.

Cette prise de position gravissime et unique en son genre, est née du clientélisme, grave défaut actuel minant la société valdôtaine. Une première réaction à ce phénomène a eu lieu en avril 2006, les dirigeants U.V. n'en ont pas tenu compte, il faudra recommencer avec encore plus de force. Nous devons exiger que cette faute impardonnable ne se reproduise plus jamais.

Les vices nés des défauts ont souvent la vie dure. Le peuple valdôtain finira par réagir et à ce moment-là nul n'aura le droit parmi les mandatés de s'en plaindre.

Mais alors, si le résultat pouvait s'obtenir par une journée de vote normale, pourquoi les responsables de l'Union Valdôtaine en sont-ils venus à cette incroyable décision ?

Voilà une des raisons : Vivant à côté de la grande majorité des citoyens honnêtes, deux sortes de gens imbuables et insupportables existent en Vallée : ceux qui rêvent de détruire le « Palazzo », le Palais régional symbole de notre autonomie, et ceux qui s'en croient propriétaires.

Le 18 novembre ce sont ceux qui se croient propriétaires de notre Vallée et de notre autonomie qui ont fait chuter le principe référendaire.

Toute honte bue, ils s'en sont félicités si fort que la décence s'en est trouvée froissée.

Quant à nous du troisième front, nous tirons de ce vote les enseignements immédiats suivants :

- les partisans du pouvoir personnels (questions 139 et 140) que nous avons combattu sans faiblesse, ont été nettement désavoués (abstentions, plus les « NON » exprimés par les votants) et nous en sommes fortement satisfaits.
- la participation des femmes sur les listes électorales a été repoussée par cette incroyable « non participation » qui a empêché les partisans d'un rôle accru des femmes dans la société valdôtaine d'exprimer une réponse positive. C'est tout à fait regrettable.
- quant aux votes préférentiels, véritable moteur du choix de l'Union Valdôtaine, il sera maintenu avec les trois préférences si chères au roi du clientélisme et nous sommes en droit de nous demander si en définitive, toute cette marche forcée sur le bord de la route démocratique ne provient pas de cette seule exigence : maintenir à tout prix la politique clientéliste en Vallée. « *Un jour je t'ai donné, aujourd'hui tu dois voter comme je le désire* ».

Parfait JANS

Nous avons tiré du « CID » de Corneille quelques passages qui peuvent nous rasséréner après le noir 18 novembre 2007.

acte 1, scène IV

Don Diègue :

*Ô rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?
Et ne suis-je blanchi dans les travaux guerriers
Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers ?
Mon bras qu'avec respect toute l'Espagne admire,
Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire,
Tant de fois affermi le trône de son roi,
Trahit donc ma querelle, et ne fait rien pour moi ?
Ô cruel souvenir de ma gloire passée !
Œuvre de tant de jours en un jour effacée !*

Ecoutez, vous les dirigeants de l'Union Valdôtaine ! Ces deux vers vous vont comme un gant :

**« Ô cruel souvenir de ma gloire passée !
Œuvre de tant de jours en un jour effacée ! »**

Et encore : Acte 2 scène IV

Le Comte (à Rodrigue) :

*... Ne cherche point à faire un coup d'essai fatal ;
Dispense ma valeur d'un combat inégal ;
Trop peu d'honneur pour moi suivrait cette victoire :
À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.*

Prenez note, vous les dirigeants de l'Union Valdôtaine ! Essayez-vous dans la décence et la modestie, car :

« À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. »